

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 19 NOVEMBRE 2024 -

DÉCISION N° 24 - 07 - 063

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 28 juin 2024 s'est réuni le mardi 19 novembre 2024 à partir de 9 heures 30 au SDIS, sis 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Présents :

- Georges ZIEGLER (Président)
- Fabienne PERRIN (vice-présidente)
- Luc FRANCOIS (vice-président)
- Pierre DEVEDEUX (vice-président)
- Nicole PEYCELON (membre du bureau)

Excusé :

- Luc FRANCOIS (vice-président)

Décision 2 : L'attribution du marché relatif à l'acquisition des tenues de service et d'intervention (TSI) pour le groupement de commandes de la zone de défense et de sécurité sud-est.

Pour rappel, le 9 juin 2015, le Président du Conseil d'administration du SDIS de la Loire a signé la convention constitutive du groupement de commandes de la zone de défense et de sécurité sud-est. Ce groupement constitué de l'ensemble des SDIS de la Région Rhône-Alpes Auvergne (soit 12 membres) s'inscrit dans un objectif de standardisation et de mutualisation et permet le partage des bonnes pratiques et l'amélioration des conditions d'acquisition des matériels et des articles d'habillement.

Le SDIS de la Loire a été désigné coordonnateur par l'ensemble des membres du groupement pour relancer le marché d'acquisition de tenues de service et d'intervention (TSI) en 2020. Celui en cours prend fin le 5 janvier 2025 pour le lot 1 - TSI Féminine et le 4 janvier 2025 pour le lot 2 - TSI Masculine.

A noter que contrairement aux deux précédentes, la présente consultation n'a pas été allotie et le marché sera attribué au regard des critères prix et valeur technique, et ce, à part égale.

Si le montant estimatif annuel prévisionnel non contractuel est de 1 500 000 € HT pour l'ensemble des participants, le SDIS de la Loire prévoit quant à lui un montant compris entre 30 000 et 250 000 € HT par an.

Pour mémoire, le titulaire actuel du présent marché est l'entreprise BPI.

Ce dossier a été examiné en réunion de la commission d'appel d'offres réunie le 15 novembre 2024 afin de procéder à l'attribution de ce marché.

**Vu le rapport présenté par le Président,
le bureau prend la décision suivante :**

Article 1 :

Le bureau confirme le choix de la commission d'appel d'offres réunie le 15 novembre 2024, d'attribuer le marché relatif à l'acquisition des tenues de service et d'intervention (TSI) pour le groupement de commandes de la zone de défense et de sécurité sud-est à la société **PAUL BOYÉ TECHNOLOGIES** sise 1095 Chemin de la Riverotte – 31860 LABARTHE-SUR-LEZE.

Article 2 :

Le Président est autorisé à signer toutes les pièces du marché.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration
du Service départemental d'incendie et de secours
de la Loire



Georges ZIEGLER